

Fort-de-France, le 21 aout 2018

Communiqué de presse

Parution d'une étude sur le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) : Le BTP en Martinique, une activité en mutation

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) de la Martinique publie une *Note Expresse*, présentant un panorama du secteur du BTP. Bien qu'il représente un poids notable au sein du tissu entrepreneurial martiniquais, le BTP est sous contrainte depuis une dizaine d'années, ayant subi la crise de 2008-2009 et peinant à se relever depuis.

Avec 5 228 entreprises implantées sur le territoire, le secteur du BTP représente 12,6 % de l'ensemble des entités enregistrées en Martinique. Il génère 5,5 % de la valeur ajoutée, soit environ 445 millions d'euros, et concentre 4,8 % de l'emploi salarié du territoire. Plus des deux tiers des salariés travaillent dans la construction spécialisée (dans la maçonnerie, la toiture, etc.), près de 20 % dans la construction générale (construction de bâtiments entiers), et environ 10 % dans le génie civil (ouvrages lourds comme les autoroutes, ports, systèmes d'assainissement, etc.).

Le secteur a été particulièrement impacté par la crise économique et sociale de 2008-2009.

Depuis, le secteur fait face à une modification de la demande, en lien avec la baisse et le vieillissement de la population, la décohabitation familiale, la raréfaction du foncier et la diminution de la commande publique. Il enregistre également des changements dans les pratiques et méthodes de travail.

L'adaptation à la demande s'est déjà traduite par une évolution de la structure des entreprises, leur taille moyenne ayant tendance à diminuer, à l'image de la taille moyenne des marchés et des chantiers.

Les professionnels doivent poursuivre leurs efforts d'adaptation pour répondre au mieux aux nouveaux besoins, mais également se tourner, d'une part, vers des vecteurs de croissance porteurs sur le territoire martiniquais et, d'autre part, vers la promotion d'un savoir-faire français exportable en dehors du territoire martiniquais.

Pour en savoir plus :

« <u>Le secteur du BTP en Martinique, une activité en mutation</u> », Note Expresse n°521 – Aout 2018

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société en cours d'immatriculation, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.